

COLLOQUE
**SÛRETÉS
ET SUCCESSIONS :
QUELLES
INTERACTIONS ?**



Colloque habilité au titre
de la formation continue des professionnels (6h)

LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016
Université Paris Nanterre - Bâtiment Max Weber



informations et inscription : bit.ly/2ckzxs5 // 01 40 97 71 97

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

200 avenue de la République | 92001 Nanterre Cedex | Tél. 01 40 97 72 00 | www.u-paris10.fr

Colloque organisé par le CEDCACE, sous la direction scientifique de Manuella Bourassin.

Le droit des sûretés et le droit des successions renferment de longue date des règles et mécanismes tissant des liens entre les deux matières (la transmission de l'engagement de la caution à ses héritiers; l'indivisibilité des sûretés réelles en cas de décès du créancier ou du constituant; les sûretés conférées par la loi aux successeurs et aux créanciers successoraux...). **L'ordonnance du 23 mars 2006 et la loi du 23 juin 2006** ont renforcé ces relations par diverses dispositions (le prêt viager hypothécaire; la décharge judiciaire de l'héritier de la caution; la gestion des biens successoraux et le règlement du passif dans le cadre d'une acceptation à concurrence de l'actif net; la bilatéralisation du privilège de la séparation des patrimoines...). Le 10^e anniversaire de ces réformes est l'occasion de consacrer une étude inédite aux **interactions, riches et complexes**, existant entre les sûretés et les successions. Il s'agit en particulier de déterminer si le décès du constituant d'une sûreté personnelle ou réelle compromet les chances de paiement du créancier et si des sûretés peuvent conforter les libéralités consenties par le de cujus, les pouvoirs des indivisaires ou encore les droits des successeurs.

Universitaires et praticiens répondront à ces questions en analysant *l'efficacité des sûretés à l'épreuve des successions et les priorités du droit des successions au prisme des sûretés*.

9h15-9h30 Propos introductifs

par M. Bourassin, Professeure à l'Université Paris Nanterre, Codirectrice du Master Droit notarial, Directrice du CEDCACE

I. L'efficacité des sûretés à l'épreuve des successions

Transmission des sûretés

9h30-10h Principe et limites de la transmission à cause de mort des sûretés

par M. Bourassin, Professeure à l'Université Paris Nanterre, Codirectrice du Master Droit notarial

Réalisation des sûretés

10h-10h30 Sujets et assiette des poursuites

par C. Gijssbers, Professeur à l'Université de Rouen

11h00-11h30 Ordre des paiements

par S. Piedelièvre, Professeur à l'Université Paris Est Créteil

Pratique notariale

11h30-12h Acceptation à concurrence de l'actif net ; décès d'une caution ; hypothèque sur un immeuble indivis

par N. Levillain, Diplômée notaire et M^e E. Deleris, Président honoraire de la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine, Président de l'École du notariat de Paris, Notaire à Courbevoie

II. Les priorités du droit des successions au prisme des sûretés

Anticipation successorale

14h-14h30 Libéralités et sûretés

par C. Goldie-Genicon, Professeure à l'Université de Nantes, Directrice du Master Droit notarial

Gestion de la succession

14h30-15h Indivision et sûretés

par C. Grare-Didier, Professeure à l'Université Paris V-Descartes, Directrice du Master Droit notarial

Protection des successeurs

15h-15h30 Sûretés légales et judiciaires protégeant les héritiers et légataires

par V. Brémond, Professeur à l'Université Paris Nanterre

Pratique notariale

16h-16h30 Sûretés et fiscalité successorale

par F. Sauvage, Professeur à l'Université d'Evry-Val d'Essonne

16h30-17h Propos conclusifs

par M. Grimaldi, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Master Droit notarial



